

upon separately, as there had been a confusion of issues in the General Committee.

The Organization was dependent upon the goodwill of organized labour, and it was mere courtesy to grant the request of the WFTU by inviting it to state its case to the Assembly rather than leave the matter to the discretion of the Economic and Social Council.

With regard to the AF of L, he foresaw some difficulty in that it was not affiliated with the WFTU, though it was affiliated with the ILO, which itself would be affiliated with the WFTU.

The delegate for POLAND observed that the Assembly had been right to refer the question to the First Committee, because it was essentially a political question. Admission would be in harmony with the spirit of the Charter: the Trade Union movement historically stood for the maintenance of peace and the furtherance of the practice of international co-operation. Even the fact of discussing the matter was evidence of the progress in international thought.

The continuation of the discussion was adjourned to the next meeting.

The meeting rose at 7.15 p. m.

SEVENTH MEETING

[A/C.1/12]

Held on Tuesday, 5 February 1946, at 5 p.m.

*Chairman: Mr. D. Z. MANUILSKY
(Ukrainian SSR).*

12. Question of the Representation of Trade Unions and other Non-governmental Organizations within the United Nations: Continuation of the Discussion

The delegate for the UNITED KINGDOM began by emphasizing the immense importance the British Government attached to securing the full support of public opinion for the United Nations. Democratic governments, however, represented the working people; he instanced his Foreign Minister who, as a leading Trade Unionist, was directing Government policy. He recalled, however, that public opinion had usually been in advance of official policy, as was shown at the time of Mussolini's first aggression in Ethiopia, when the people, acting through non-governmental organizations, were the first to awake to the danger.

The United Nations was out to achieve full employment; it would inevitably be faced by the opposition of vested interests, and it could only achieve its goal through the support of organized public opinion. But a policy such as the imposition of sanctions essentially called for a decision that must be taken by governments.

No one was more sympathetic than he to the idea of changing the basis of representation in

tives à l'admission de la Fédération mondiale des syndicats et de la Fédération américaine du travail, étant donné qu'il s'est produit une confusion dans les débats au Bureau de l'Assemblée.

L'Organisation fait appel au bon vouloir des travailleurs organisés et c'est d'une simple politesse d'accueillir la demande de la Fédération mondiale des syndicats en l'invitant à exposer sa cause devant l'Assemblée, plutôt que de laisser l'affaire à la discrétion du Conseil économique et social.

En ce qui concerne la Fédération américaine du travail, il prévoit certaines difficultés du fait qu'elle n'est pas affiliée à la Fédération mondiale des syndicats, alors qu'elle l'est à l'Organisation internationale du travail, qui elle-même sera affiliée à la Fédération mondiale des syndicats.

Le délégué de la POLOGNE fait remarquer que l'Assemblée a eu raison de renvoyer la question à la Première Commission, parce que c'est essentiellement une question politique. L'admission serait conforme à l'esprit de la Charte: le mouvement syndical est, historiquement, le défenseur du maintien de la paix et le promoteur de la coopération internationale. Le fait même que l'on discute le problème est une preuve des progrès accomplis par la pensée internationale.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance suivante.

La séance est levée à 19 h. 15.

SEPTIEME SEANCE

[A/C.1/12]

Tenue le mardi 5 février 1946 à 17 heures.

*Président: M. D. Z. MANUILSKY
(RSS d'Ukraine).*

12. Question de la représentation des organisations syndicales et autres organisations non gouvernementales au sein des Nations Unies: Suite de la discussion

Le délégué du ROYAUME-UNI expose l'importance que le Gouvernement britannique attache à ce que l'opinion publique accorde son appui total aux Nations Unies. Les gouvernements démocratiques représentent les classes travailleuses, et il cite l'exemple du Ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne qui, chef syndicaliste, dirige la politique britannique. Il rappelle que l'opinion publique est généralement en avance sur la politique adoptée par un gouvernement, ainsi qu'il a été évident au moment de la première aggression de Mussolini contre l'Ethiopie lorsque le peuple, par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, a été le premier à sentir le danger.

L'objectif des Nations Unies est de procurer du travail à tous; dans la poursuite de ce but, elles rencontreront certainement l'opposition du capital; elles ne pourront réussir que si elles sont soutenues par une opinion publique organisée. Mais l'adoption d'une politique telle que le recours aux sanctions doit être décidé par les gouvernements.

Personne n'envisage plus favorablement que lui l'idée de transformer les bases de la repré-

the United Nations in the direction of a modification of national sovereignty, but it was clear that the Charter could not at present be amended.

The demands of the WFTU had already been considerably modified in the light of the discussion, and he had now four proposals to put forward which might provide a satisfactory solution:

1. The Secretary-General should be asked to provide offices in the main Secretariat building for the use of permanent representatives of the WFTU at the headquarters of the Organization.

2. Members of the WFTU should be invited to be official guests of the Organization with the right of access to its officers.

3. Special sittings of the Assembly and the Economic and Social Council should be held to hear the views of WFTU spokesmen; he instanced a similar procedure at the Disarmament Conference at Geneva.

4. Functional representation of the WFTU and other non-governmental organizations should be arranged for in subordinate organs of the Economic and Social Council, and the work of the information services should likewise be integrated.

To full representation in the Economic and Social Council there were serious objections.

First, it would be wrong to accord to non-governmental organizations privileges which the governments not represented upon the Council were denied under Article 69 of the Charter.

Secondly, the Economic and Social Council had been limited to eighteen members, because that was the largest practicable number consistent with efficient functioning. If the WFTU were admitted they would be compelled to admit other organizations, and the Council would become merely an assembly for discussion.

Thirdly, the Charter, by implication, forbade the accordance of a unique position to one non-governmental organization—this had been discussed at San Francisco. Moreover, the International Co-operative Alliance, speaking for 85 million families, had been in existence for 51 years, not since last October.

He was, however, in favour of the fullest possible co-operation with these organizations representing public opinion, because "opinion is the sovereign of the world."

The delegate for the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS stressed the importance which his Government attached to this question. The General Committee had failed to reach full agreement, but had decided to recommend to the Assembly that the Economic and Social Council should admit representation of the WFTU. This

sentation aux Nations Unies dans le sens d'une éventuelle modification de la conception de souveraineté nationale, mais il est évident que la Charte ne peut être amendée en ce moment.

Les demandes de la Fédération mondiale des syndicats ont été considérablement amendées à la lumière de la discussion. Il soumet quatre propositions qui peuvent conduire à une solution satisfaisante:

1. Une demande devrait être présentée au Secrétaire général tendant à réserver dans les bâtiments du Secrétariat des bureaux pour les représentants permanents de la Fédération mondiale des syndicats au siège de l'Organisation.

2. Les membres de la Fédération mondiale des syndicats devraient être officiellement invités par les Nations Unies et avoir le droit d'accès auprès de leurs fonctionnaires.

3. L'Assemblée et le Conseil économique et social devraient tenir des séances spéciales pour entendre les vues exposées par les représentants de la Fédération mondiale des syndicats. La Conférence du désarmement avait suivi une procédure semblable à Genève.

4. La représentation fonctionnelle de la Fédération mondiale des syndicats et d'autres organisations non gouvernementales devrait être envisagée auprès des organes auxiliaires du Conseil économique et social, et les services d'information devraient également y être incorporés.

Il présente quelques objections importantes à une représentation complète de ces organisations au Conseil économique et social.

Premièrement, il ne serait pas juste d'accorder à des organisations non gouvernementales des privilèges qui sont refusés aux termes de l'Article 69 de la Charte aux gouvernements non représentés au Conseil.

Deuxièmement, le Conseil économique et social a été restreint à dix-huit membres parce que ce nombre est le plus grand qui soit compatible avec un fonctionnement efficace. Si la Fédération mondiale des syndicats était admise, d'autres organisations devraient l'être également, et le Conseil ne serait plus qu'une assemblée chargée de discuter.

Troisièmement, la Charte interdit implicitement d'accorder des droits particuliers à une seule organisation non gouvernementale. Ce point a été discuté à San-Francisco. Par ailleurs, l'Alliance coopérative internationale, qui représente 85 millions de familles, existe depuis cinquante et un ans, et non pas depuis octobre dernier.

Il se déclare cependant en faveur de la collaboration la plus large possible avec ces organisations qui représentent l'opinion publique, car "c'est l'opinion publique qui gouverne le monde."

Le délégué de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES fait ressortir l'importance que son Gouvernement attache à cette question. Le Bureau n'a pas réussi à se mettre d'accord mais a décidé de recommander à l'Assemblée que le Conseil économique et social accepte la représentation de la Fédération mon-

had been a compromise, in that his delegation had agreed not to press for representation within the Assembly.

He was opposed to any proposal which might modify the Charter, but admission of the WFTU to representation was a first step in carrying out its provisions under Article 71.

He was not opposed to admitting other non-governmental organizations (distinctions should not be drawn between different working class organizations) but each of these should be considered separately.

He stressed the experience of the WFTU in the work of international conferences and the contribution that this experience could give to the Economic and Social Council if the WFTU were admitted in a consultative capacity.

The CHAIRMAN decided to adjourn the debate until Friday, but in the meantime, he proposed that a sub-committee should proceed with the work of preparing satisfactory proposals.

Decision: *The Chairman's proposal was adopted. It was also agreed that the sub-committee would consist of the Chairman, Vice-Chairman, Rapporteur, and the delegates for Belgium, China, Colombia, France, New Zealand, Soviet Union, United Kingdom and the United States of America.*

The meeting rose at 7.10 p.m.

EIGHTH MEETING

[A/C.1/13]

Held on Friday, 8 February 1946, at 5 p.m.

*Acting Chairman: Mr. BECH (Luxembourg)
(Vice-Chairman).*

13. Extradition and Punishment of War Criminals: Draft Resolution proposed by the Delegation of the Byelorussian SSR

The delegate for the BYELORUSSIAN Soviet Socialist Republic submitted the following draft resolution:¹

"The General Assembly,

taking note that up to the present time war criminals guilty of violation of laws and usages of land warfare established by the Fourth Hague Convention of 1907, and liable to be held responsible in accordance with the resolutions of the Heads of the three Governments, Roosevelt, Stalin and Churchill, of 2 November 1943, and the Joint Declarations of the Allied Governments of 13 January and 18 December 1942, continue to evade justice in the territories of certain States, including some States which are Members of the United Nations,

Recommends that Members of the United Nations take forthwith all necessary measures

¹ Document A/Bur/17.

diale des syndicats. Cette recommandation est le résultat d'un compromis, étant donné que sa délégation a accepté de ne pas insister pour une représentation de cette organisation au sein de l'Assemblée.

Il est opposé à toute proposition tendant à amender la Charte, mais l'admission de la Fédération mondiale des syndicats n'est qu'un premier pas dans la mise en application d'une procédure envisagée à l'Article 71.

Il ne s'oppose pas à l'admission d'autres organisations non gouvernementales (car il ne faut pas faire de différences entre les diverses organisations de travailleurs), mais chacune d'entre elles doit être considérée séparément.

Il fait ressortir que la Fédération mondiale des syndicats a une grande pratique des travaux des conférences internationales et que cette expérience peut constituer un apport important pour le Conseil économique et social si la Fédération y est admise en tant qu'organisme consultatif.

Le PRÉSIDENT décide d'ajourner le débat jusqu'à vendredi, mais il propose qu'un sous-comité soit chargé entre temps de présenter des propositions satisfaisantes.

Décision: *La proposition du Président est adoptée. Il est également décidé que le sous-comité comprendra le Président, le Vice-Président et le Rapporteur ainsi que les délégués de Belgique, Chine, Colombie, France, Nouvelle-Zélande, Union soviétique, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique.*

La séance est levée à 19 h. 10.

HUITIEME SEANCE

[A/C.1/13]

Tenue le vendredi 8 février 1946 à 17 heures.

*Président par intérim: M. BECH (Luxembourg)
(Vice-Président de la Commission).*

13. Extradition et châtiement des criminels de guerre: Projet de résolution présenté par la délégation de la RRS de Biélorussie

Le délégué de la République socialiste soviétique de BIÉLORUSSIE présente le projet de résolution suivant:¹

"L'Assemblée générale,

considérant que jusqu'à présent les criminels de guerre, coupables d'avoir violé les lois et usages de la guerre, tels qu'ils ont été établis par la quatrième Conférence de la Haye de 1907, et susceptibles d'être tenus pour responsables aux termes des résolutions adoptées par les chefs des trois Gouvernements, Roosevelt, Staline et Churchill, le 2 novembre 1943, et les déclarations communes des Gouvernements alliés du 13 janvier et du 18 décembre 1942, continuent à se soustraire à l'action de la justice dans certains Etats dont certains sont Membres de l'Organisation,

Recommande que les Membres de l'Organisation prennent immédiatement toutes

¹ Document A/Bur/17.